



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
2 septembre 2008
Français
Original : anglais

*Version préliminaire non revue
par les services d'édition*

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**
Quarante-deuxième session
20 octobre-7 novembre 2008

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante et unième et quarante-deuxième sessions du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
8. Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Comité.
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-deuxième session.



Annotations

Point 1

Ouverture de la session

La quarante-deuxième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par la Présidente du Comité.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Aux termes de l'article 9 du Règlement intérieur, la première question inscrite à l'ordre du jour provisoire d'une session est l'adoption de l'ordre du jour. Aux termes de l'article 7, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec la présidence du Comité, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention.

À sa quarante et unième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-deuxième session.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (CEDAW/C/2008/III/1)

Point 3

Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante et unième et quarante-deuxième sessions du Comité

Au titre de ce point, la Présidente informera le Comité des activités menées et des faits nouveaux intervenus depuis la session précédente qui ont eu une incidence sur les travaux du Comité.

Point 4

Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à soumettre au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autre qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans l'État intéressé, puis tous les quatre ans, au moins et davantage, si le Comité le demande.

Conformément à la résolution 62/218 de l'Assemblée générale, le Comité se réunira, en chambres parallèles, à sa quarante-deuxième session, pour examiner les rapports périodiques présentés par les États parties. Le Comité examinera aussi les rapports initiaux et les deuxièmes rapports périodiques des États parties en séance plénière.

À sa trente-septième session, le Comité a convenu qu'il fallait adopter des critères de base cohérents pour déterminer la composition des chambres parallèles, tout en reconnaissant la nécessité d'une certaine souplesse pour opérer les

ajustements qui pourraient être nécessaires. Il faudrait notamment assurer une répartition géographique équitable des experts entre les deux chambres, déterminer combien d'années les experts devront avoir siégé au Comité, ne pas désigner un expert dans la chambre où le rapport de l'État dont il est ressortissant est en train d'être examiné, désigner des membres du Bureau du Comité dans chacune des chambres, et assurer, dans la mesure du possible, un équilibre géographique entre les États dont les rapports doivent être examinés dans chacune des chambres. Tenant compte de ces critères, le Comité a convenu d'arrêter la composition des chambres sur la base d'une proposition qui lui sera présentée par son bureau pour qu'il y donne suite avant chaque session.

À sa quarante et unième session également, le Comité a arrêté la composition des chambres parallèles pour la quarante-deuxième session (voir annexe II).

À sa quarante-deuxième session, le Comité sera saisi des rapports ci-après : rapport unique (valant rapport initial et deuxième rapport périodique) de Bahreïn (CEDAW/C/BHR/2); rapport unique (valant cinquième et sixième rapports périodiques) de la Belgique (CEDAW/C/BEL/6); rapport unique (valant deuxième et troisième rapports périodiques) du Cameroun (CEDAW/C/CMR/3); rapport unique (valant sixième et septième rapports périodiques) du Canada (CEDAW/C/CAN/7); septième rapport périodique d'El Salvador (CEDAW/C/SLV/7); septième rapport périodique de l'Équateur (CEDAW/C/ECU/7); troisième rapport périodique du Kirghizistan (CEDAW/C/KGZ/3); rapport unique (valant deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques) de Madagascar (CEDAW/C/MDG/5); rapport unique (valant cinquième, sixième et septième rapports périodiques) de la Mongolie (CEDAW/C/MNG/7); rapport unique (valant deuxième et troisième rapports périodiques) du Myanmar (CEDAW/C/MMR/3); sixième et septième rapports périodiques du Portugal (CEDAW/C/PRT/6) et (CEDAW/C/PRT/7); quatrième rapport périodique de la Slovénie (CEDAW/C/SVN/4) et rapport unique (valant quatrième, cinquième, sixième et septième rapports périodiques) de l'Uruguay (CEDAW/C/URY/7).

Aux termes de l'article 51 du Règlement intérieur, les États parties sont représentés aux réunions du Comité au cours desquelles leurs rapports sont examinés : leurs représentants participent aux débats et répondent aux questions ayant trait auxdits rapports. Le Secrétaire général a informé les États parties intéressés des dates provisoires de l'examen de leurs rapports par le Comité à sa quarante-deuxième session.

Aux termes de l'article 49 du Règlement intérieur, à chaque session, le Secrétaire général fait part au Comité de tous les cas de non-réception des rapports demandés aux États parties conformément à l'article 18 de la Convention. En outre, il remet au Comité une liste des rapports soumis par les États parties à la Convention ainsi qu'une liste des rapports présentés que celui-ci n'a pas encore examinés. À sa quarante-deuxième session, le Comité sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la présentation de rapports par les États parties en application de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/2008/III/2).

Un groupe de travail présession du Comité se réunit avant chaque session pour établir une liste de questions ayant trait aux rapports périodiques, qui est distribuée aux États parties avant les réunions au cours desquelles leurs rapports doivent être examinés. Celui de la quarante-deuxième session s'est réuni à New York du 4 au 8 février 2008. Le Comité sera saisi du rapport du groupe de travail présession et

des réponses des États parties à la liste de questions qui leur a été distribuée. Le rapport et les réponses des États parties seront présentés par le Président du groupe de travail.

Documentation

Rapport unique (valant rapport initial et deuxième rapport périodique) de Bahreïn (CEDAW/C/BHR/2 et Add.1)

Rapport unique (valant cinquième et sixième rapports périodiques) de la Belgique (CEDAW/C/BEL/6)

Rapport unique (valant deuxième et troisième rapports périodiques) du Cameroun (CEDAW/C/CMR/3)

Rapport unique (valant sixième et septième rapports périodiques) du Canada (CEDAW/C/CAN/7)

Septième rapport périodique d'El Salvador (CEDAW/C/SLV/7)

Septième rapport périodique de l'Équateur (CEDAW/C/ECU/7)

Troisième rapport périodique du Kirghizistan (CEDAW/C/KGZ/3)

Rapport unique (valant deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques) de Madagascar (CEDAW/C/MDG/5)

Rapport unique (valant cinquième, sixième et septième rapports périodiques) de la Mongolie (CEDAW/C/MNG/7)

Rapport unique (valant deuxième et troisième rapports périodiques) du Myanmar (CEDAW/C/MMR/3)

Sixième et septième rapports périodiques du Portugal (CEDAW/C/PRT/6) et (CEDAW/C/PRT/7)

Quatrième rapport périodique de la Slovénie (CEDAW/C/SVN/4)

Rapport unique (valant quatrième, cinquième, sixième et septième rapports périodiques) de l'Uruguay (CEDAW/C/URY/7)

Rapport du groupe de travail présession (CEDAW/PSWG/2008/II/CRP.1)

Listes de questions

Bahreïn (CEDAW/C/BHR/Q/2)

Belgique (CEDAW/C/BEL/Q/6)

Cameroun (CEDAW/C/CMR/Q/3)

Canada (CEDAW/C/CAN/Q/7)

El Salvador (CEDAW/C/SLV/Q/7)

Équateur (CEDAW/C/ECU/Q/7)

Kirghizistan (CEDAW/C/KGZ/Q/3)

Madagascar (CEDAW/C/MDG/Q/5)

Mongolie (CEDAW/C/MNG/Q/7)

Myanmar (CEDAW/C/MMR/Q/3)

Portugal (CEDAW/C/PRT/Q/7)

Slovénie (CEDAW/C/SVN/Q/4)

Uruguay (CEDAW/C/URY/Q/7)

Réponses aux listes de questions

Bahreïn (CEDAW/C/BHR/Q/2/Add.1)

Belgique (CEDAW/C/BEL/Q/6/Add.1)

Cameroun (CEDAW/C/CMR/Q/3/Add.1)

Canada (CEDAW/C/CAN/Q/7/Add.1)

El Salvador (CEDAW/C/SLV/Q/7/Add.1)

Équateur (CEDAW/C/ECU/Q/7/Add.1)

Kirghizistan (CEDAW/C/KGZ/Q/3/Add.1)

Madagascar (CEDAW/C/MDG/Q/5/Add.1)

Mongolie (CEDAW/C/MNG/Q/7/Add.1)

Myanmar (CEDAW/C/MMR/Q/3/Add.1)

Portugal (CEDAW/C/PRT/Q/7/Add.1)

Slovénie (CEDAW/C/SVN/Q/4/Add.1)

Uruguay (CEDAW/C/URY/Q/7/Add.1)

Point 5

Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des informations reçus des États parties. Ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du Comité, accompagnées des observations des États parties lorsqu'ils en ont formulées.

Les groupes de travail chargés d'élaborer une recommandation générale sur les femmes migrantes et une recommandation générale sur l'article 2 de la Convention informeront le Comité des progrès accomplis.

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de l'application de toute disposition de la Convention entrant dans le cadre de leurs activités et le Comité peut les inviter à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. À sa quarante-deuxième session, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général concernant les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/2008/III/3 et Add.1 à 4).

Documentation

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées des Nations Unies sur l'application de la Convention dans les domaines entrant dans le cadre de leurs activités (CEDAW/C/2008/III/3)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CEDAW/C/2008/III/3/Add.1)

Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (CEDAW/C/2008/III/3/Add.2)

Point 6

Moyens d'accélérer les travaux du Comité

Avant chaque session, le Secrétariat établit un rapport présession sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité, qui contient des informations communiquées par le Secrétariat, des observations faites par les membres du Comité ou des informations sur les faits nouveaux concernant d'autres organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme (CEDAW/C/2008/III/4).

Documentation

Rapport du Secrétariat (CEDAW/C/2008/III/4)

Point 7

Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

À la suite de l'entrée en vigueur, en décembre 2000, du Protocole facultatif se rapportant à la Convention, le Comité a créé, en vertu de ce protocole, le Groupe de travail des communications. À sa trente-septième session, il a nommé cinq de ses membres à ce groupe de travail pour un mandat de deux ans, qui viendra à expiration le 31 décembre 2008.

À sa quarante-deuxième session, le Comité continuera de s'acquitter de son mandat en application des articles 2 et 8 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention.

Point 8

Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Comité

Le projet d'ordre du jour provisoire de la session suivante du Comité est approuvé à la fin de chaque session.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Comité

Point 9

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-deuxième session

Annexe I**Projet d'organisation des travaux**

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Lundi 20 octobre 2008		
851^e séance		
10 heures-11 heures	Point 1	Ouverture de la session
	Point 2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	Point 3	Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les quarante et unième et quarante-deuxième sessions du Comité
	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : rapport du groupe de travail présession
	Point 5	Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : déclaration liminaire
	Point 6	Moyens d'accélérer les travaux du Comité : déclaration liminaire
11 heures-13 heures		Réunion informelle avec des représentants d'organismes et d'institutions spécialisées des Nations Unies (<i>séance privée</i>)
15 heures-16 h 15		Réunion informelle avec des représentants d'organisations non gouvernementales
16 h 15-17 h 15		Réunion informelle avec des représentations d'institutions nationales de défense des droits de l'homme
17 h 15-18 heures	Points 5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Mardi 21 octobre 2008		
852^e séance		
Chambre A		
		Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention
		Belgique, rapport unique (valant cinquième et sixième rapports périodiques) (CEDAW/C/BEL/6)
10 heures-10 h 30	Point 4	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Chambre B		
		Cameroun, rapport unique (valant deuxième et troisième rapports périodiques) (CEDAW/C/CMR/3)
10 heures-10 h 30	Point 4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
853^e séance		
Chambre A		
15 heures-17 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Belgique (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Chambre B		
15 heures-17 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Cameroun (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Mercredi 22 octobre 2008		
854^e séance		
Chambre A		
		Canada, rapport unique (valant sixième et septième rapports périodiques) (CEDAW/C/CAN/7)
10 heures-10 h 30	Point 4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
Chambre B		
		Équateur, rapport unique (valant sixième et septième rapports périodiques) (CEDAW/C/ECU/7)
10 heures-10 h 30	Point 4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
855^e séance		
Chambre A		
15 heures-17 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Canada (<i>suite</i>)

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
17 heures-18 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Chambre B		
15 heures-17 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Équateur (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Jeudi 23 octobre 2008		
856^e séance		
Chambre A		
		Uruguay, septième rapport périodique (CEDAW/C/URY/7)
10 heures-10 h 30	Point 4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
Chambre B		
		Kirghizistan, troisième rapport périodique (CEDAW/C/KGZ/3)
10 heures-10 h 30	Point 4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
857^e séance		
Chambre A		
15 heures-17 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Uruguay (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Chambre B		
15 heures-17 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Kirghizistan (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Vendredi 24 octobre 2008		
858^e séance		
Chambre A		
		Slovénie, quatrième rapport périodique (CEDAW/C/SVN/4)
10 heures-10 h 30	Point 4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
Chambre B		
		Mongolie, rapport unique (valant sixième et septième rapports périodiques) (CEDAW/C/MNG/7)
10 heures-10 h 30	Point 4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
859^e séance		
Chambre A		
15 heures-17 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Slovénie (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Chambre B		
15 heures-17 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Mongolie (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Lundi 27 octobre 2008		
10 heures-13 heures	Point 7	Activités du Comité au titre du Protocole facultatif (<i>séance privée</i>)
15 heures-16 h 15		Réunion informelle avec des représentants d'organisations non gouvernementales
16 h 15-17 h 15		Réunion informelle avec des représentants d'institutions nationales de défense des droits de l'homme
17 h 15-18 heures	Points 5, 6 et 7 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Mardi 28 octobre 2008		
10 heures-13 heures	Points 5, 6 et 7 (suite)	Groupe de travail plénier (séance privée)
15 heures-18 heures	Points 5, 6 et 7 (suite)	Groupe de travail plénier (séance privée)
Mercredi 29 octobre 2008		
10 heures-13 heures	Points 5, 6 et 7 (suite)	Groupe de travail plénier (séance privée)
15 heures-18 heures	Points 5, 6 et 7 (suite)	Groupe de travail plénier (séance privée)
Jeudi 30 octobre 2008		
860^e séance		
		Bahreïn, rapport unique (valant rapport initial et deuxième rapport périodique) (CEDAW/C/BHR/2)
10 heures-10 h 30	Point 4	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	Point 4 (suite)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
861^e séance		
15 heures-17 heures	Point 4 (suite)	Bahreïn (suite)
17 heures-18 heures	Point 4 (suite)	Groupe de travail plénier (séance privée)
Vendredi 31 octobre 2008		
862^e séance		
Chambre A		
		El Salvador, septième rapport périodique (CEDAW/C/SLV/7)
10 heures-10 h 30	Point 4 (suite)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	Point 4 (suite)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
Chambre B		
		Madagascar, rapport unique (valant deuxième à cinquième rapports périodiques) (CEDAW/C/MDG/5)
10 heures-10 h 30	Point 4 (suite)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	Point 4 (suite)	Questions des experts et dialogue avec le Comité

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
863^e séance		
Chambre A		
15 heures-17 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	El Salvador (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Chambre B		
15 heures-17 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Madagascar (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Lundi 3 novembre 2008		
864^e séance		
Chambre A		
		Myanmar, rapport unique (valant deuxième et troisième rapports périodiques) (CEDAW/C/MMR/3)
10 heures-10 h 30	Point 4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
Chambre B		
		Portugal, rapport unique (valant sixième et septième rapports périodiques) (CEDAW/C/PRT/7)
10 heures-10 h 30	Point 4 (<i>suite</i>)	Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30-13 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Questions des experts et dialogue avec le Comité
865^e séance		
Chambre A		
15 heures-17 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Myanmar (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Chambre B		
15 heures-17 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Portugal (<i>suite</i>)
17 heures-18 heures	Point 4 (<i>suite</i>)	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Mardi 4 novembre 2008		
10 heures-13 heures	Points 4, 5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
15 heures-18 heures	Points 4, 5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Mercredi 5 novembre 2008		
10 heures-13 heures	Points 4, 5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
15 heures-18 heures	Points 4, 5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Judi 6 novembre 2008		
10 heures-13 heures	Points 4, 5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
15 heures-18 heures	Points 4, 5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
Vendredi 7 novembre 2008		
10 heures-13 heures	Points 4, 5, 6 et 7	Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
15 heures-16 heures	Points 4, 5, 6 et 7	Adoption du rapport du Groupe de travail plénier (<i>séance privée</i>)
866^e séance		
16 heures-18 heures	Point 8	Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session
	Point 9	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-deuxième session

Annexe II

**Aperçu du projet de programme de travail
de la quarante-deuxième session et composition des chambres**

<i>Date</i>	<i>Plénière</i>	<i>Chambre A</i>	<i>Chambre B</i>
		Magalys Arocha Dominguez	Ferdous Ara Begum
		Siasuree Chutikul	Meriem Belmihoub-Zerdani
		Dorcas Ama Frema Coker-Appiah	Mary Shanti Dairiam
		Cornelis Flinterman	Náela Gabr Mohamed Gabre Ali
		Ruth Halperin-Kaddari	Françoise Gaspard
		Heisoo Shin	Yoko Hayashi
		Glenda Simms	Tiziana Maiolo
		Dubravka Šimonović	Violeta Neubauer
		Anamah Tan	Pramila Patten
		Maria Regina Tavares da Silva	Silvia Pimentel
		Zou Xiaqiao	Hanna Beate Schöpp-Schilling
20 octobre 851^e séance	Ouverture de la session; réunions avec des représentants d'entités des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales		
21 octobre 852^e et 853^e séances		Belgique	Cameroun
22 octobre 854^e et 855^e séances		Canada	Équateur
23 octobre 856^e et 857^e séances		Uruguay	Kirghizistan
24 octobre 858^e et 859^e séances		Slovénie	Mongolie
27 octobre	Réunions au titre du Protocole facultatif avec des représentants d'organisations non gouvernementales; autres points		

<i>Date</i>	<i>Plénière</i>	<i>Chambre A</i>	<i>Chambre B</i>
28 octobre	Groupe de travail plénier		
29 octobre	Groupe de travail plénier		
30 octobre	Bahreïn		
860^e et 861^e séances			
31 octobre		El Salvador	Madagascar
862^e et 863^e séances			
3 novembre		Myanmar	Portugal
864^e et 865^e séances			
4 novembre	Groupe de travail plénier		
5 novembre	Groupe de travail plénier		
6 novembre	Groupe de travail plénier		
7 novembre	Clôture de la session (après- midi)		
866^e séance			